

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 janvier 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Pierre Morabito	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Lise Gendron ainsi que Monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

Monsieur le maire suppléant John Butler déclare la séance ouverte à 20h00 et fait l'allocution suivante :

« Bonsoir et bienvenue à la séance du conseil du 18 janvier 2016. En premier lieu, le conseil souhaite à tous une bonne année 2016, de la santé et de la prospérité. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est avec regret que Réjean Charbonneau a quitté ses fonctions de maire de Sainte-Adèle mardi dernier pour des raisons de santé. Vous comprendrez, que ce fût un choc pour nous tous. Au nom du conseil, nous aimerions prendre le temps ce soir pour exprimer toute notre gratitude à Réjean pour les six dernières années que nous avons travaillées ensemble. Nous savons qu'il nous écoute et nous voulons qu'il sache que ce fût un honneur de servir à ses côtés. Ce que nous avons apprécié de toi, Réjean, est ta franchise, ton intégrité et ton franc-parler. Avec les années, nous avons appris à te connaître et à apprécier tes qualités de rassembleur. Prends le temps de te rétablir comme il le faut. Sache que nous gardons en mémoire tous les bons moments que nous avons passés ensemble. Merci et nous te saluons, Réjean. Ceci étant dit, le poste de maire est vacant et ayant plus de douze mois restant au mandat avant les élections de novembre 2017, des élections seront déclenchées. Les détails suivront bientôt et le responsable des élections sera le greffier de la ville, maître Simon Filiatreault ».

RÉSOLUTION NO. 2016-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2016

II EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.5) Appui à la Ville d'Amqui – Projet «Train océan 150»
D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.9) Autorisation de signature – Reconduction entente avec Abrinord
D'ajouter le document suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.1) Incompressibles – Fonds d'administration – 583 455,02\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2016

RÉSOLUTION NO. 2016-002

Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 14 décembre 2015.

AVIS DE VACANCE 2016-003

Conformément aux dispositions des articles 330 et suivants de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, le greffier dépose devant le Conseil un avis de vacance au poste de Maire de la Ville de Sainte-Adèle, attendu la remise le 11 janvier 2016 à celui-ci de la lettre de démission du titulaire du poste, Monsieur Réjean Charbonneau.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*, le greffier fera publier l'avis de vacance dans le Journal des Pays d'En-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-004

Subvention à Plein Air Sainte-Adèle pour l'année 2016 – 40 550\$

ATTENDU le rapport de madame Marilyne Lortie, coordonnatrice parcs, sports et plein air du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 6 janvier 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une subvention pour l'année 2016, à Plein Air Sainte-Adèle, payable en 3 versements, tel qu'il appert ci-après :

1^{er} versement : 15 500\$ le 20 janvier 2016

2^e versement : 15 000\$ le 20 avril 2016

3^e versement : 10 000\$ le 19 octobre 2016,

ce dernier versement étant payable après reddition de compte.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2016-005

Autorisation de signature – Entente entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant, relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Mont-Tremblant relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture d'assistance mutuelle;

QUE le maire suppléant et le greffier et directeur des Services juridiques soient autorisés à signer ladite entente.

RÉSOLUTION NO. 2016-006

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper-spectacle bénéfice du Centre Prévention Suicide le Faubourg	4 février 2016 à Saint-Jérôme	125\$	M. Pierre Morabito
Souper bénéfice Fondation Kovalev et ses amis pour enfants	27 janvier 2016 au Adèle Bistro à Sainte-Adèle	250\$	M. Roch Bédard M. Pierre Morabito

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-007

Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2016, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1er versement	le ou vers le 31 janvier 2016	50 000\$
2e versement	avril 2016	50 000\$
3e versement	juillet 2016	50 000\$
4e versement	septembre 2016	50 000\$

QUE pour recevoir le 2^e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2015 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-008

Demande de permis de voirie – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics ou en son absence, un contremaître, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

De plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION NO. 2016-009

Autorisation de signature – Reconduction entente avec Abrinord

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'avenant à l'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) pour la reconduction de celle-ci concernant le partenariat pour la réalisation du programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord et ce, pour la période s'échelonnant de janvier 2016 à décembre 2016, lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE monsieur. Pierre Dionne, directeur général, soit autorisé à signer ledit avenant à l'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2016-010

Utilisation du fonds de roulement financement temporaire – Année 2016

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le rapport de madame Brigitte Forget, trésorière, daté du 14 janvier 2016 relativement à l'utilisation du fonds de roulement financement temporaire pour l'année 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil autorise le Service de la trésorerie à utiliser le solde non engagé du fonds de roulement au courant de l'année 2016 pour réduire le recours à la marge de crédit ;

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-011

Acquisitions d'immobilisations financées par le fonds de roulement – Année 2016

ATTENDU le rapport transmis le 14 janvier 2016 par madame Brigitte Forget, trésorière, concernant l'acquisition d'immobilisations financées par le fonds de roulement et ce, pour l'année 2016;

ATTENDU que le règlement 1203 délègue au directeur général l'autorisation de dépenses de 25 000\$ et moins ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le Service de la trésorerie à financer les acquisitions d'immobilisations lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, selon les périodes de remboursement suivantes :

- | | |
|---|--------|
| - Équipements de bureau incluant toutes dépenses connexes : | 3 ans |
| - Mobilier de bureau, de communication et tous les autres équipements : | 5 ans |
| - Travaux de réfection de bâtiments : | 10 ans |

RÉSOLUTION NO. 2016-012

Recommandation de paiement – Décompte final – Travaux de réfection mineure de pavage contrat no. 2 – (SP-2015-043)

ATTENDU la recommandation du 9 novembre 2015, transmise par monsieur François Latour, contremaître du Service des travaux publics, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2015, contrat no.2;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Pavage Sainte-Adèle*, la somme de 47 510,10\$.

RÉSOLUTION NO. 2016-013

Remise du cautionnement d'exécution – Fourniture et installation d'un épandeur à sel et à sable pour camion 10 roues (SP-2015-034)

ATTENDU la recommandation du 13 janvier 2016, transmise par monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics relativement à la remise du cautionnement d'exécution pour la fourniture et l'installation d'un épandeur à sel et à sable pour un camion 10 roues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Les Machineries St-Jovite inc.*, une somme de 3 206,25\$, taxes incluses représentant la remise du cautionnement d'exécution pour la fourniture et l'installation d'un épandeur à sel et à sable pour un camion 10 roues.

RÉSOLUTION NO. 2016-014

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 4 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 196 709,26\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de stabilisation de talus au 2278, rue de la Clairière, soit un montant de 63 196,11\$, taxes incluses (SP-2015-039), à l'entreprise *Construction Monco inc.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2015-333;

DE procéder au paiement réception finale pour les travaux de réfection des rues pour le PRR 2013, soit un montant de 49 405,43\$, taxes incluses à l'entreprise *Sintra inc.* et que ce paiement soit effectué à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 1184

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-015

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 2 décembre 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2015-115

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, à l'effet de réduire la distance entre la piscine creusée existante et la ligne avant de terrain de 8 mètres à 6,62 mètres, telle que montrée au plan de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 28 octobre 2015, 8573 de ses minutes;

Résolution du CCU – 2015-116

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **685, rue de Boischatel**, à l'effet de réduire la marge avant dudit bâtiment de 8 mètres à 3,62 mètres, telle que montrée au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Robert Lessard, en date du 5 novembre 2015, 8585 de ses minutes.

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-016

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 janvier 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-001

1600, chemin Pierre-Péladeau
9022-6812 Québec inc. (Marché de la Gare)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2016-002

818, boulevard de Sainte-Adèle
129447 Québec inc. (Crémerie & Café l'Adéloise)

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2016-003

982, boulevard de Sainte-Adèle
Isaak Amanatiadis (Plomberie Aquatech)

- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2016-017

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

Résolution du CCU – 2016-004

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **730, rue de la Montagne**, afin de permettre, à l'intérieur de la rive de 10 mètres d'un cours d'eau, pour le bâtiment résidentiel existant sis au 730, rue la Montagne, un empiètement de 0,80 mètre et de 2,46 mètres, respectivement pour le bâtiment principal et pour la galerie en cour arrière, tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 19 novembre 2015, 1330 de ses minutes.

Résolution du CCU – 2016-005

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de réduire la distance entre la ligne avant (emprise Autoroute des Laurentides) et une remise existante de 3 mètres à 1,40 mètre, telle que montrée au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, en date du 20 novembre 2015, 1333 de ses minutes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 février 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-018

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) visant à permettre pour l'immeuble situé au 279, boul. de Sainte-Adèle, l'usage commercial artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) », fut déposée par monsieur Yves Regimballe, (Déménagement Morin-Heights Express), en date du 14 décembre 2015 et du 5 janvier 2016 ;

ATTENDU QUE le projet soumis est sur un immeuble occupé actuellement par un commerce artériel lourd d'entreposage intérieur, que le nombre de véhicules reliés à l'entreprise serait limité à deux (2) et que ceux-ci seraient stationnés ou entreposés sur le site à un endroit où ils ne seraient pas visibles des rues ou des propriétés adjacentes, limitant ainsi les inconvénients possibles sur le voisinage;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 janvier 2016, portant le numéro C.C.U.2016-006;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet présenté en vertu du règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, afin de permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, aux conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Les véhicules de transport moteur de l'entreprise, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel fut déposé par le requérant le 5 janvier 2016 et est joint à la demande déposée le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage desdits véhicules de transport, incluant toute remorque, n'est pas requis.

Le tout, applicable à la propriété située au 279, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 888 740 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale CO-003 du règlement de zonage en vigueur.

De fixer au 3 février 2016, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19h.

RÉSOLUTION NO. 2016-019
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-14, amendant le règlement 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus.

RÉSOLUTION NO. 2016-020
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1228, pour la conception d'études, de plans et de devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservit par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2016-021

Projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-14, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 3 février 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2016-022

Règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-PU-5, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-PU afin de modifier le plan sur le contexte d'intervention, le plan sur les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels et le plan sur les affectations du sol pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté.

RÉSOLUTION NO. 2016-023

Règlement 1200-2012-PU-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1200-2012-Z-13, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z afin de créer la zone récréative de conservation REC-024 à même une partie de la zone résidentielle RP-011, pour y intégrer le milieu humide identifié au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut comme « la réserve naturelle des Pays-d'en-Haut – secteur du Marais-du-Paysan », localisé sur le lot 2 232 340 du cadastre du Québec, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 478 398,02\$ pour la période du 12 au 18 décembre 2015.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 135 065,00\$ pour la période du 19 au 25 décembre 2015.
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 265 416,56\$ pour la période du 2 au 8 janvier 2016
- ☐ Incompressibles – Fonds d’administration – 583 455,02\$ pour la période du 9 au 15 janvier 2016
- ☐ Liste des comptes à payer au montant de 529 303,63\$ pour le mois de novembre 2015.
- ☐ Engagements au montant de 237 195,79\$ pour la période du 1er au 31 décembre 2015.

Procès-verbal de correction pour la résolution 2015-395, on devrait lire « **du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} avril 2017** » au lieu de « du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 », dans le résolu.

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Mme Nadine Brière

-Informe les citoyens que la patinoire du Lac rond n’est pas encore ouverte
-Invite les citoyens à une assemblée publique de consultation concernant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC

M. Roch Bédard

-Invite les citoyens à l’exposition «Ma ville et mon milieu de vie» et à la projection du film de Fabien Dupuis, le 23 janvier prochain.

M. Pierre Morabito

-Rencontre saisonnière avec les citoyens du district # 6. Les rencontres ne se tiendront pas en 2016 car il démissionnera le 11 février 2016.
-Élection à la mairie et district # 6 à la même date.
-Remerciements aux citoyens du district #6, à ses collègues, aux employés de la ville et à Monsieur Réjean Charbonneau.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Philippe Quenneville

- Demande à ce que les annexes des règlements soient disponibles sur le site Web de la ville.

RÉSOLUTION NO. 2016-024

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 8h37.

(s) John Butler

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques